

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 14 mars 2023 à 19 h 30  
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Monsieur Michael MCDERMOTT, Chef du poste de quartier 3 au Service de police de la Ville de Montréal.

**AUTRE ABSENCE :**

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue.

Au nom du Conseil, de la direction et des employé.es, il demande d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de la COVID-19 et à leurs proches. Il souligne qu'à la demande du gouvernement du Québec, les drapeaux sont mis en berne à chaque année, le 11 mars, en souvenir des victimes.

De même, il profite de cet instant pour annoncer le décès de madame Louise Viau survenu le 20 février dernier. Il souligne le dévouement de Madame Viau qui a su insuffler sa passion et son énergie à la communauté avec la création d'un groupe Facebook et rallier plus de 5000 abonné.es autour d'un projet portant le nom: « *L'Île-Bizard et environs : Venez partager vos photos souvenirs et histoires.* » Au nom de l'ensemble des membres du conseil d'arrondissement, il présente ses condoléances aux proches de madame Viau.

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 32.

\_\_\_\_\_

### *Annonces du maire*

Après quelques mots pour souligner la fin de la semaine de relâche, le maire entame le début de ses annonces en s'exprimant sur la fonte des neiges en période de crue.

En premier lieu, il informe les citoyens que les membres du conseil ont assistés à une présentation d'Hydro-Québec sur la gestion des crues printanières sur la rivière des Outaouais. Il ressort des éléments importants de la présentation et ajoute qu'il est difficile de déterminer quelle sorte de crue l'arrondissement pourra avoir cette année.

Ensuite, il indique que l'arrondissement se prépare de manière préventive et qu'un dossier visant la location de pompes hydrauliques est à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Aussi, l'arrondissement a déjà contacté des associations et organismes pour solliciter de l'aide et le recrutement de bénévoles.

Pour ce qui est de l'arrondissement, le plan d'intervention est prêt à être activé, le cas échéant. Il demande aux citoyens des zones sensibles de se préparer à la venue des crues afin d'obtenir le support de l'entourage et prendre les mesures qui s'imposent.

En second lieu, il fait état des travaux du nouveau pont en rivière. Il rappelle que la page Facebook de la construction du pont ainsi que la sienne sont une source d'informations pour connaître l'avancement des travaux et les entraves routières. Actuellement, l'eau s'écoule normalement en dessous des barges de construction et en cas d'embâcles, la situation sera prise en charge.

Également, le maire annonce, qu'à compter du lundi 20 mars et ce, jusqu'à la fin du mois d'avril, des travaux d'aqueduc débiteront sur le boulevard Jacques-Bizard, du côté de L'Île-Bizard. Ces travaux vont affecter la fluidité du trafic puisqu'il n'y aura qu'une seule voie ouverte par direction le jour. Et la nuit, il y aura le maintien d'une voie par alternance. L'arrondissement mise sur une présence policière en période de pointe pour faciliter la circulation. Il invite les citoyens à la patience l'été prochain, car les voies de l'autre côté de la rivière, du côté de Sainte-Geneviève seront entravées par les travaux. La patience est recommandée jusqu'à l'été 2024, insiste-t-il.

En troisième lieu, il poursuit avec les opérations de colmatage de nid-de-poule qui ont commencées depuis lundi le 13 mars. La priorité est donnée aux requêtes du 311, précise-t-il. Les travaux publics prennent en note tout ce qui doit être fait afin d'y revenir. Il fait remarquer que les travaux de déneigement des bornes fontaines se poursuivent et qu'en cette période, les cols bleus travaillent sur l'élargissement des rues afin d'éviter l'accumulation d'eau devant les propriétés. Le maire fait appel à la patience et tolérance des citoyens concernés.

En ce qui concerne la dernière édition du journal de l'arrondissement, le maire félicite M. Philippe Valois pour ses superbes photos qui ornent la page couverture. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la création de cette dernière édition et invite les citoyens à le consulter. Entre autres informations, il relève la journée Grand débarras (vente de garage des citoyens) qui se tiendra le 10 juin et la super vente de garage et bazar les 20 et 21 mai au pavillon Vincent Lecavalier et dans le parc Eugène Dostie ainsi que la journée horticole qui aura lieu le 20 mai.

De plus, en matière de communication, le maire demande aux citoyens d'adresser leurs requêtes en contactant le centre d'appel au 514 630-1234 pour toute demande non urgente concernant la sécurité publique. Pour les problèmes majeurs nécessitant l'intervention des services d'urgence, il recommande aux citoyens de composer le 911.

En dernier lieu, il fait mention de dossiers importants insérés à l'ordre du jour de cette séance. On retrouve : le projet d'embellissement du boulevard Jacques-Bizard; le budget pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du chalet Robert Sauvé. Ce projet s'inscrit avec le nouveau parc de l'Anse-aux-Rivard et la relocalisation prochaine de la Société du patrimoine et histoire de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Par ailleurs, il ajoute que d'autres projets en lien avec l'ancien Hôtel de Ville de Sainte-Geneviève et celui de la revitalisation des deux côtés la rivière entre Sainte-Geneviève et L'Île-Bizard seront annoncés prochainement.

Finalement, il attire l'attention sur la participation d'une quarantaine de jeunes, âgés entre 6 et 12 ans, à la 46<sup>e</sup> édition des Jeux de Montréal qui se dérouleront du 29 mars au 2 avril. Les jeunes proviennent du Club de Taekwondo de L'Île-Bizard, du Club de tennis de L'Île-Bizard, du Club de gymnastique GYMIBIK et de l'Association de ringuette de Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, L'Île-Bizard. Il souhaite à tous la meilleure des chances.

---

**CA23 28 029**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 14 mars 2023, avec l'ajout du point 15.01 :

« Déclaration pour un soutien structurant aux organismes communautaires et institutionnels venant en aide aux demandeurs d'asile. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

Le maire invite le commandant Michael McDermott, chef du poste de quartier 3, à faire le point sur les activités du mois de février dernier en matière de criminalité et sécurité publique dans l'arrondissement.

M. McDermott expose ce qui suit :

La continuité des opérations de déneigement qui se poursuit jusqu'au 31 mars et qui comprend les « igloos » mobiles et le stationnement dans les rues;

Une attention particulière a été accordée sur la circulation dans les zones scolaires suite à une demande faite par Mobilité Montréal. Cette opération prochaine portera sur la protection et la surveillance de zones scolaires;

Les agents du poste de quartier 3 ont fait de la surveillance dans le secteur des rues Jacques-David et la rue Des Prés suite à une demande citoyenne;

Au niveau criminel : une vague de vols de courriers dans les boîtes postales ont été déclarés. Des fraudes à l'identité ont été commises. Il demande de communiquer avec les services d'Equifax et Trans Union qui offrent, depuis le mois de février, un gel de sécurité permettant aux citoyens de protéger leur dossier de crédit.

Au niveau communautaire, il informe de la participation des agents du poste de quartier 3 et ceux de la sécurité publique au *Défi hivernal*, une course qui s'est déroulée sur la montée de l'Église.

Par la suite, le maire appelle à une période de questions uniquement sur la présentation faite par le commandant Mc Dermott.

Une question a été soulevée par un citoyen, M. Pierre-Luc Cauchon, sur les vols dans les boîtes postales et demande si les citoyens en sont avisés.

Le commandant précise que le Service de police informe Postes Canada de tout dommage matériel. Et, en cas de vol d'identité, le citoyen peut compléter un rapport d'événement au poste de quartier.

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 19 h 56

Monsieur Robert Samoszweski

Impacts de la construction du nouveau pont sur le niveau de l'eau.

Monsieur Pascal Coletta

Programme de subvention pour les nouvelles constructions

Monsieur Yahya Baali

Demande de changement de type de dos d'âne sur les rues Fer-de-Lys et Chevremont par des ralentisseurs avec une pente plus douce, comme sur le sur le Chemin Bord-du Lac. Ces ralentisseurs offrent une meilleure sécurité aux cyclistes.

Fin : 20 h 00

---

#### 10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

---

#### CA23 28 030

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 7 février 2023.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 7 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452004

---

#### CA23 28 031

**Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du mardi 13 décembre 2022;
- du compte rendu du Comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du mercredi 18 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452005

---

#### CA23 28 032

**Déclaration pour un soutien structurant aux organismes communautaires et institutionnels venant en aide aux demandeurs d'asile.**

Attendu que près de 60 000 personnes demandeuses d'asile ont franchi la frontière canado-américaine, de façon régulière et irrégulière, entre janvier et décembre 2022;

Attendu que, face à la crise de logement qui persiste dans la métropole et aux délais pour recevoir un permis de travail ou bénéficier de la prestation d'aide sociale, ces demandeurs d'asile se retrouvent souvent en situation précaire, que l'on peut même qualifier de crise humanitaire;

Attendu que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève se préoccupe de la situation des demandeurs d'asile sur le territoire de Montréal, et qu'il se sent solidaire de l'appel à l'aide lancé par des organismes de 13 quartiers montréalais à tous les paliers gouvernementaux lors d'une conférence de presse le 24 janvier 2023;

Attendu que, vu la demande exponentielle de services, les conditions de travail au sein de ces organismes deviennent de plus en plus difficiles, ce qui accentue la pénurie de main d'oeuvre et complique la rétention du personnel;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé une aide d'urgence de 3,5 M\$ le 6 février dernier, que Centraide du Grand Montréal a annoncé un fonds de 1,7 M\$ supplémentaire pour les banques d'aide alimentaire le 22 février, mais que, bien qu'elles soient les bienvenues, ces sommes d'urgence sont encore insuffisantes pour soutenir adéquatement les organismes les plus en demande sur le long terme;

Attendu que Québec a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure portant sur l'article 3 du *Règlement sur les services de garde*, décision qui permettait aux demandeurs et demandeuses d'asile de bénéficier de services de garde subventionnés;

Attendu que l'accès aux services est fondamental pour installer décemment toute personne arrivant sur le territoire, et que les demandeurs d'asile n'ont pas accès à l'ensemble de ces services compte tenu de leur statut migratoire, notamment aux services sociaux et de santé, aux services d'aide à l'emploi et aux services de garde subventionnés;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. Que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'augmenter et de pérenniser le financement des organismes qui répondent aux besoins des personnes demandeuses d'asile;
2. Que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève recommande aux grands organismes philanthropiques de créer un fonds d'urgence pour soutenir les organismes en sécurité alimentaire du territoire de Montréal;
3. Que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève demande au gouvernement du Canada d'assurer que les personnes demandeuses d'asile logées dans les hôtels reçoivent toutes les informations et le suivi dont elles auraient besoin;
4. Que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève réclame au gouvernement du Québec d'ouvrir des centres d'hébergement temporaires pour des personnes demandeuses d'asile qui se retrouvent en situation d'itinérance;
5. Que l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève demande aux différents ministères concernés de rendre les demandeurs et demandeuses d'asile admissibles à l'ensemble du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, ainsi qu'aux services de garde subventionnés et aux mesures d'employabilité financées par Service Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA23 28 033**

**Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 68 797, 36 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci, selon l'entente cadre 2022-07-2.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 68 797,36 \$, taxes et 15 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à MLC Associés inc. pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci, selon l'entente cadre 2022-07-2;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1230543011

---

**CA23 28 034**

**Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 200 308,58 \$ incluant taxes et 15 % de contingences pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 21 rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 200 308,58 \$, taxes et 15 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à MLC Associés inc. pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour les travaux de planage et revêtement de 21 rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1230543010

---

**CA23 28 035**

**Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 112 678,95 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour l'extension du bâtiment de la cafétéria des cols bleus de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 112 678,95 \$, taxes et 15 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à MLC Associés inc. pour l'élaboration des plans et devis pour l'extension du bâtiment de la cafétéria du personnel col bleu de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1230543009

---

### **CA23 28 036**

**Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 347 318,78 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 347 318,78 \$, taxes et 15 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à MLC Associés inc. pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2 ;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1230543008

---

### **CA23 28 037**

**Autoriser une dépense additionnelle de 17 012,81 \$ à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat de surveillance des travaux accordés à "IGF Axiom", pour l'exécution des travaux de drainage et de reconstruction de chaussée des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et de la terrasse Sacré-Coeur dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, majorant ainsi le montant total du contrat de 114 686,00 \$ à 131 698,81 \$ taxes et contingences incluses.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 17 012,81 \$ à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat de surveillance des travaux accordés à "IGF Axiom", pour l'exécution des travaux de drainage et de reconstruction de chaussée des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et de la terrasse Sacré-Cœur dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, majorant ainsi le montant total du contrat de 114 686,00 \$ à 131 698,81 \$ taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1230543007

---

**CA23 28 038**

**Octroyer une contribution financière de 2 150 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2023.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière de 2 150 \$, taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2023;
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1235880005

---

**CA23 28 039**

**D'autoriser une dépense additionnelle de 20 000 \$ toutes taxes incluses, pour la préparation d'un complément au plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à BC2 Groupe Conseil inc. - résolution : CA21 28 303), majorant ainsi le montant total du contrat de 58 025,59 \$ à 78 025,59 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 20 000 \$ taxes incluses, pour la préparation d'un complément au plan directeur parcs et espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à BC2 Groupe Conseil inc. - (résolution : CA21 28303), majorant ainsi le montant total du contrat de 58 025,59 \$ à 78 025,59 \$ taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1235880004

---



**CA23 28 040**

**Accorder un contrat à Pompection Inc. pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 161,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-23-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à Pompection Inc. pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 161,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-23-07, lot #2 - (2 soumissionnaires);
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1235880007

---

**CA23 28 041**

**Autoriser une dépense maximale de 150 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'embellissement du boulevard Jacques Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense maximale de 150 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'embellissement du boulevard Jacques Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1235880006

---

**CA23 28 042**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2023, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239452006

---

**CA23 28 043**

**Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0073-1).**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.01 1232714003

---

**CA23 28 044**

**Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) afin d'ajouter des dispositions concernant les demi-tours (CA28 0018-8).**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel

40.02 1239413005

---

**CA23 28 045**

**Règlement modifiant diverses dispositions du règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 afin d'assurer notamment la conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (CA28 0019-01).**

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0019-01 modifiant diverses dispositions du Règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 afin d'assurer notamment la conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.03 1239606002

---

**CA23 28 046**

**Règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter l'usage spécifique « vente au détail de vêtements, meubles et articles usagés (sauf le marché aux puces) » à la grille des normes de la zone P2-203 et d'interdire les boîtes de dons d'un organisme situé à l'extérieur du territoire de l'arrondissement.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter l'usage spécifique « vente au détail de vêtements, meubles et articles usagés (sauf le marché aux puces) » à la grille des normes de la zone P2-203 et d'interdire les boîtes de dons d'un organisme situé à l'extérieur du territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237905007

---

**CA23 28 047**

**Adopter un règlement d'emprunt autorisant, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2023 à 2025, le financement d'un montant de 2 400 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève. - Règlement 0823-001.**

Avis de motion et dépôt est donné par le maire d'arrondissement monsieur Stéphane Côté, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0823-001 intitulé: " Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000\$ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.05 1238522001

---

**CA23 28 048**

**Règlement CA28 0023-44 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.**

ATTENDU que l'avis de motion du règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 28019;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0023-44 à la présente séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1237905002

---

#### **CA23 28 049**

**Autoriser le transfert de responsabilité de deux (2) lots existants enregistrés sous le domaine privé corporatif de la Ville de Montréal à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser le transfert de responsabilité de deux (2) lots existants enregistrés sous le domaine privé corporatif de la Ville de Montréal à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1237905006

---

#### **CA23 28 050**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. à l'effet de construire une résidence multifamiliale isolée (6 logements) de deux étages avec mezzanine, avec une aire de stationnement souterrain commune à l'égard de la propriété sise au 573, montée de l'Église composée du lot no 4 298 632 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence multifamiliale isolée de six (6) logements de deux étages avec mezzanine, avec une aire de stationnement souterrain commune à l'égard de la propriété sise au 573, montée de l'Église composée du lot no 4 298 632 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Déposer une garantie monétaire de 10% (9% par une lettre de garantie irrévocable et 1% encaissable immédiatement) représentant la valeur du projet de construction projeté indiqué à la demande de permis de construction no 3003199279 et de la valeur du terrain indiqué au rôle d'évaluation en vigueur visant à assurer le respect des conditions imposées suivantes :
- Poser de la brique sur l'ensemble de la façade avant bâtiment projeté;
- Poser des blocs architecturaux de type lafitt tandem de couleur nuance gris Newport pour la descente d'accès au stationnement souterrain;
- Poser des portes d'entrée vitrées à carreaux avec 1 caisson à la base et 1 panneau vitré de ± 14 po sera prévu de chaque côté de la porte;

- Respecter le plan de construction no 22-109 modifié, réalisé par Stéphanie St-Marseille, architecte de St-Marseille architecte, et le plan d'implantation modifié no 52904, minute no 21181 réalisé par François Houle, arpenteur-géomètre du Groupe Géomatik inc. en date du 13 juillet 2022.
- Terminer la construction du bâtiment principal de la première phase dans un délai de 18 mois suivant la délivrance du permis;
- Compléter l'aménagement paysager tel que montré au plan d'aménagement réalisé par HETA Hodgins et associés architectes paysagistes no 2021—109 en date du 10 novembre 2022 (corrigé) dans un délai de 18 mois suivant la délivrance du permis;
  - o Planter des arbres d'un diamètre de 10 cm ou plus et mesuré à 1,3 m du sol.
- Planter des conifères sur la ligne arrière tels que disposés sur les lignes latérales afin de créer un écran végétal entre le parc et la propriété;
- Déposer la demande de permis de construction de la 2<sup>e</sup> phase dans un délai de 18 mois suivants l'émission du permis de construction de la 1<sup>re</sup> phase;
- Déposer une demande pour l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public avant le début des travaux;
- Assurer la sécurité de la montée de l'Église par :
  - o La présence de deux (2) signaleurs routiers aux heures de chantier;
  - o Une circulation des camions passant par le boulevard Chevremont et non la rue Cherrier afin d'éviter le passage devant l'école primaire.
- Aménager une aire d'entreposage dans l'emprise publique destinée aux bacs lors de la collecte.

Avec les matériaux suivants :

- Brique Méridian de couleur ironspot mk ii;
- Brique Méridian de couleur ironspot;
- Bois d'ingénierie de St-Laurent de couleur écorce;
- Bois d'ingénierie de St-Laurent de couleur charbon de bois;
- Aluminium Gentek de couleur minerai de fer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1227905041

---

#### **CA23 28 051**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage sur la partie droite du bâtiment à l'adresse sise au 3252, rue Cherrier, sur le lot no 4 297 475 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un étage sur la partie droite du bâtiment existant à l'adresse sise au 3252, rue Cherrier, sur le lot no 4 297 475 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239606003

---

**CA23 28 052**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de l'affiche de la bannière pétrolière de l'enseigne commerciale sur pylône à l'adresse sise au 551, boulevard Jacques-Bizard composée des lots 4 295 933 et 4 296 026 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement de l'affiche de la bannière pétrolière de l'enseigne commerciale sur pylône à l'adresse sise au 551, boulevard Jacques-Bizard composée des lots 4 295 933 et 4 296 026 du cadastre du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1237905004

---

**CA23 28 053**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'agrandir le bâtiment principal et d'aménager des espaces extérieurs du Cégep Gérald-Godin à la propriété à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 3 678 955 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement des espaces extérieurs du Cégep Gérald-Godin à la propriété à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 3 678 955 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes:

- Respecter le plan de construction no 9330-22 réalisé par Georges Drolet, architecte de chez EVOQ Architecture inc. et en collaboration avec Cima + en date du 5 avril 2022 et les plans connexes;
- Respecter le plan d'implantation no 34327, minute no 4331 réalisé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre chez Denicourt;
- Respecter l'aménagement paysager tel que montré au plan de plantation réalisé par EVOQ Architecture de paysage no 9330-22-02, dessin no AP-040 en date du 16 septembre 2022.

Et sous la recommandation suivante:

- Intervenir sur la réduction du bruit des appareils mécaniques de chauffage et climatisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1237905003

---

**CA23 28 054**

**Statuer sur une demande d'exemption sur l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue, moyennant le paiement d'une somme de 1 000\$ par case exigé au projet d'agrandissement à la propriété composée à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

Il est recommandé:

D'approuver, conformément à l'article 249 du Règlement de zonage no CA28 0023, l'exemption sur l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue, moyennant le paiement d'une somme de 1000 \$ par case exigée au projet d'agrandissement à la propriété composée à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec tel que décrit comme suit :

8 cases manquantes correspondant à un montant total de 8 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1237905005

---

**CA23 28 055**

**Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 15 mars et le 6 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1232714004

---

**Dépôt de documents – JANVIER 2023**

- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement
- Surplus du golf
- Rapport annuel CCU - 2022

60.01

---

**CA23 28 056**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 14 mars 2023 à, 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Stéphane CÔTÉ  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023.